



PROCES VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION L'ONG « ABK »

L'an deux mille vingt-trois, le huitième jour du mois de juin, s'est tenu au N°17 de l'avenue LUSHIKU- Q.SALONGO de la COMMUNE DE NGABA, la réunion extraordinaire du Conseil d'Administration « CA » de l'Association des Bâtisseurs du Kasai « ABK ».

Sont présents aux assises :

Pour le CA:

- | | |
|----------------------------|---|
| 1. Gabriel TAMBALA | : Président |
| 2. Saintré MUTOMBO MULUMBA | : Vice-Président |
| 3. Pierre MULUMBA SHINDIKA | : Secrétaire Général |
| 4. Sœur Ursule MULAJA | : Secrétaire Technique (Par vidéo conférence) |



A l'ordre du jour :

1. Nouveau siège de l'Association des Bâtisseurs du Kasai « ABK »
2. Communication aux Entités de Bases « EB »

1. Présentation de nouveaux membres effectifs

La Secrétaire Technique fait observer que cela durera bientôt une année que les activités de l'ABK se sont arrêtées au siège d'INGA-C. DIBINDI. Vu le différend pendant avec notre bailleur, depuis pratiquement 2022, tous les travaux sont organisés à la concession de Maman Yemo.

Après examen du litige de loyer qui oppose notre association à notre bailleur et en attendant son règlement notre siège situé au N°86 de l'avenue INGA - Commune de DIBINDI - Ville de Mbujimayi, est transféré sur décision du Conseil d'administration de l'« ABK » à la concession « SAINTRE » située sur l'avenue Kanagu Mbabu - Quartier Ngala Pandanjila - Commune de la Muya - Ville de Mbujimayi,

2. Communication aux Entités de Bases

Pour se conformer aux articles 30 et 31 de nos statuts organiques, le Conseil d'Administration a instruit le Secrétaire Général a rapporté cette décision de transfert de siège aux Entités de Base « EB » concernées.

Fait à Kinshasa, le 08/06/2023

Saintré MUTOMBO MULUMBA
Vice-Président

Pierre MULUMBA SHINDIKA
Secrétaire Général



Gabriel Francis TAMBALA
Président

Sœur Ursule MULAJA
Secrétaire Technique



Office Notarial
District de Mont-Amba



ACTE NOTARIE

L'an deux mille vingt-trois, le Huitième jour du mois de Juin *****
Nous soussignés, **BANGU-di-Biya Roger**, Notaire de **District de Mont-Amba**, Ville de Kinshasa et
y résidant, certifions que **Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Conseil
d'Administration de l'ONC dénommée ; Association des Bâtisseurs du Kasai « ABK » en sigle, du
08 Juin 2023**, dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par :

Monsieur Saintre MUTOMBO, résidant à Kinshasa en République Démocratique du Congo ;

Comparaissant en personne en présence de **KABANGU BANTONDU** et **ATANINGAMU-BILI-BANKOTO** Agents de l'Administration résidant tous deux à Kinshasa, Témoins instrumentaires à ce
requis, réunissant les conditions exigées par la loi. *****

Lecture du contenu de l'Acte susdit a été faite par Nous Notaire au Comparant et aux Témoins *****
Le comparant pré-qualifié a déclaré devant nous en présence desdits témoins que l'acte susdit tel qu'il
est dressé renferme bien l'expression de sa volonté et qu'il est seul responsable de toutes contestations
pouvant naître de l'exécution du présent sans évoquer la complicité de l'Office Notarial ainsi que du
Notaire. *****

En foi de quoi le présent acte a été signé par nous Notaire, le Comparant et Témoins revêtus du sceau
de l'Office Notarial de District de Mont-Amba, Ville de Kinshasa. *****

SIGNATURE DU COMPARANT

Monsieur Saintre MUTOMBO

SIGNATURE DES TEMOINS

KABANGU BANTONDU

SIGNATURE DU NOTAIRE

BANGU-di-BIYA Roger

ATANINGAMU-BILI-BANKOTO

Droit perçus : Frais d'acte : **23.000FC** *****

Suivant quittance n° : **420** en date de ce jour.

ENREGISTRER par nous soussigné, ce **Huit Juin de l'an deux mille vingt-trois**.....

à l'Office Notarial de District de Mont-Amba, Ville de Kinshasa.

Sous le numéro : **19.040 Folio : 124-125 Volume CDLXIII** *****

Pour expédition certifiée conforme :

Cout : **17.500 FC**.....

Kinshasa, le **08/06/2023**



LE NOTAIRE

BANGU-di-BIYA Roger

LE NOTAIRE

BANGU-di-BIYA Roger

0069842